

Bulletin municipal • Janvier 2017



sommaire

Éditorial de votre Maire Jacques François	р 2
Le département	3
La révision du PLU	p 4/5
Quelques projets réalisés ou à réaliser	p 6/7
2016/2020 : une période riche en mutualisations	8 д
La CCA	р 9
Notre patrimoine culturel	p 10
Utilisation de la borne électrique	р П
Bien vivre ensemble	p 12
Manifestations 2017	
Espace Jeunes de SAINT-YVI / Info TAP	p 14
Conseil Municipal des Jeunes	р 15
Ouelques photos	16





ÉDITORIAL Pennad-STUR

Jacques François, notre Maire.



Dans ces temps troublés, il me semble indispensable de mettre à l'honneur tous ceux qui participent à l'intérêt collectif en donnant leur temps et leur coeur.

Il faut bien entendu entendre les souffrances et y répondre, sans faiblesse mais avec conviction et respect.

En 2017, nous aurons une nouvelle fois l'occasion de remettre la médaille de la ville à un saint-yvien, en remerciement des actions menées bénévolement dans l'intérêt de tous.

Bonne lecture Bonnes fêtes de fin d'année Jacques François - Haire

n amzerioù trubuilhet-mañ e kav din e tleer enoriñ an holl dud a ra o lod evit mad an holl en ur reiñ eus o amzer a-greiz o c'halon.

Ret eo, evel-just, selaou an dud a zo o c'houzañv ha respont dezho, hep gwander met gant fiziañs ha doujañs.

E 2017 hor bo tro, ur wech ouzhpenn, da reiñ medalenn ar gumun d'un den eus Sant-Ivi, evit trugarekaat anezhañ eus an obererezhioù graet a-youl vat gantañ evit mad an holl.

Lennadenn vat deoc'h Gouelioù dibenn-bloaz laouen deoc'h Jacques François - Paer



Le savez-vous?

Adresse de la Mairie : 2, place de la Mairie - 29140 Saint-Yvi

Tél.: 02 98 94 72 11Fax : 02 98 94 76 92
Mail : contact@saint-yvi.bzh
Site : www.saint-yvi.bzh

Horaires d'ouverture au public :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00

mercredi: 8h30 - 12h00

samedi matin sauf juillet-août: 9h00 - 11h30

Directeur de la publication : Jacques François - Comité de rédaction : Jacques François, Robert Le Mao, Paul Guéguéniat, Alain Pelizza, Guy Pagnard, Emmanuelle Touchain, Audrey Gavairon - Traduction de l'édito : Gwenn-Ael ar C'helleg de l'Office public de la langue bretonne Crédit photos : Guy Pagnard, Christophe Le Bras, Randi Quéré, Valérie Rémondin

Le département



agir en faveur de la langue Bretonne :

Le 20 octobre a été voté en séance plénière, le schéma linguistique breton. Il s'articule autour de deux piliers :



La transmission de la langue et faire vivre la langue au quotidien.

C'est ainsi que le département :

- mobilisera des moyens en faveur du bilinguisme précoce (petite enfance),
- renforcera ses efforts auprès des réseaux régionaux de l'enseignement bilingue avec un objectif de doublement du taux d'élèves scolarisés dans les filières bilingues, dans les 6 ans ;
- généralisera à toute la signalétique routière départementale, la parité graphique ;
- signera la charte Ya d'Ar Brezhoneg.

Le PROJET DÉPARTEMENTAL 2016-2021

Il a été voté en séance plénière le 23 juin.

Il comporte 7 grands engagements:

Un Finistère solidaire et inclusif (innovation sociale, économie);

Un Finistère équilibré et équitable (accessibilité, lien social) ;

Un Finistère attractif (cadre de vie, patrimoine, culture);

Un Finistère connecté (accès à la connaissance, numérique) ;

Un Finistère partenaire et fédérateur (contrats de territoire, ingénieries) ;

Un Finistère innovant (économie collaborative et solidaire, partenariats) ;

Un Finistère responsable (administration, évolution des pratiques).

et 5 projets

La Jeunesse;

L'égalité Hommes / Femmes ;

Le projet alimentaire de Territoire ;

Les usages du numérique ;

L'accès aux politiques publiques.

En décembre a été votée la déclinaison fonctionnelle de ces engagements et projets.

Le projet peut être téléchargé sur "Finistère.fr"



Vos conseillers départementaux, Nicole Ziegler et Jacques François peuvent être contactés au : 02 98 76 60 32 ou par mail à : contact@finistereetsolidaires.fr



Révision du Plan Local d'Urbanisme (Plu) : PROJET VOTÉ en conseil municipal début 2017

La commune de Saint-Yvi a lancé concrètement la révision de son Plan Local d'Urbanisme en septembre 2014.



Après une phase de mise à jour du diagnostic territorial, les élus membres de la Commission PLU ont travaillé avec le bureau d'études Geolitt à proposer une stratégie générale de développement démographique et d'aménagement des espaces résidentiels, économiques et environnementaux d'ici 2030. Cette stratégie est formalisée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui avait été présenté à la population en octobre et avait été suivi d'un débat en Conseil municipal en novembre 2015. Les grandes orientations du PADD ont été décrites dans le bulletin municipal de janvier 2016 et sont disponibles intégralement sur le site internet municipal. Rappelons-en les lignes essentielles d'ici 2030 :

- . Une croissance démographique de 2870 à environ 3350 habitants.
- . Rythme constructif d'environ 25 logements par an, avec une diversification des tailles de logements pour répondre à la diminution du nombre de personnes par ménages (vieillissement).

. Mobilisation des outils de politique foncière (réserve communale, renouvellement urbain sur les anciens centres techniques de Kerveil...), partenariats avec les bailleurs sociaux mixant du logement locatif social, de l'accession sociale à la propriété et des lots libres de constructeurs.

- . Mise en conformité avec les évolutions législatives nationales en matière d'urbanisme (lois ALUR, Agriculture-Alimentation-Forêt...) et de protection de l'environnement (trame verte et bleue du bocage et des zones humides, gestion des eaux pluviales, assainissement collectif et non collectif...).
- . Mise en compatibilité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Présentation du potentiel urbanisable identifié au PLU



- TRADUCTION DANS LE PROJET DE ZONAGE -

HABITAT	Nombre de logements potentiels	Surface en hectares	% de la surface en hectares
Secteurs en densification	116	6,6	32%
Secteur d'extension	255	14,2	68%
TOTAL	371	20,8	100%
Agglomération	334	17,7	85,0%
Bois de Pleuven	1	0,1	0,0%
Joibec	13	1,1	5,0%
Là-Haut	17	1,4	7,0%
Parc Névez	5	0,5	2,0%
Total hameaux	37	3,1	15,0%

L'année 2016 a été consacrée à la traduction spatiale de l'ensemble de ces dispositifs sur le territoire communal, au niveau de chaque parcelle cadastrale ainsi qu'à la rédaction des règles générales (Règlement du PLU, Orientations d'Aménagement et de Programmation dans les espaces constructibles principaux).

Dans le cadre de la concertation permanente avec la population jusqu'à la phase de validation du projet prévue début 2017 en Conseil municipal, le projet a été présenté d'abord aux personnes publiques associées pour un premier avis en juillet, puis lors d'une seconde réunion publique en septembre 2016. Depuis octobre, l'ensemble des documents sont intégralement consultables en mairie. Globalement, les objectifs du projet n'ont pas fait l'objet de remarques ou de critiques négatives.

Concernant les demandes légitimes de maintien ou de constructibilité de parcelles, elles ont fait l'objet d'une réponse écrite individuelle à chaque propriétaire en octobre, ainsi que de rendez-vous avec le Maire et le 1^{er} adjoint : 32 personnes ont été recues.

La commune a utilisé, toujours dans le cadre réglementaire actuel, ses marges de manoeuvre en termes de surfaces constructibles (29 ha dont 21 ha à vocation d'habitation, avec 3 ha dans les 3 hameaux, déterminés au sens de la loi ALUR de 2014, c'est-à-dire Jolbec, Là-Haut et Park Nevez). Les élus sont bien conscients que la loi concernant ces hameaux risque de poser des problèmes d'entretien de certains terrains, déjà entourés d'habitations et devenus inconstructibles. Le Maire a écrit dans ce sens aux parlementaires du Finistère. L'avenir dira dans quel sens évolueront les textes nationaux... Enfin, la commune a choisi de ne pas pratiquer de sursis à statuer pour les projets de permis de construire sur des terrains en devenir inconstructible, ce qui laisse du temps aux propriétaires pour valoriser leur bien jusqu'à la fin de l'enquête publique, soit l'été 2017.





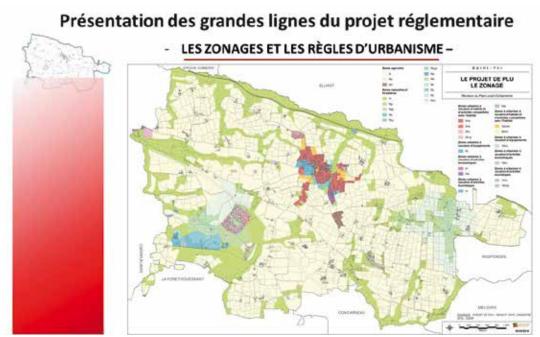


Parmi les nouveautés du Code de l'Urbanisme, il est également nécessaire de recenser et d'annexer au PLU les bâtiments agricoles susceptibles d'être transformés en logement. Ce recensement s'est fait sur la base d'un bâti en pierre d'une surface au sol minimale de 50 m²: environ 80 bâtiments répondent à ces critères. Pour autant, les éventuels projets de réhabilitation feront l'objet d'un permis de construire, qui sera apprécié au cas par cas par une Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Parmi les évolutions favorables du nouveau PLU par rapport aux anciennes règles, nous pouvons souligner l'assouplissement proposé des possibilités d'extension des habitations : d'un maximum de 30 % de la surface existante au sol, celle-ci devrait pouvoir atteindre 70 m² supplémentaires, quelle que soit la surface initiale, plafonnée au total à 250 m². Les constructions d'annexes détachées de l'habitation principale vont redevenir possibles en secteur de campagne, avec un doublement de la surface antérieure (de 20 à 40 m² au total).

2017 : la dernière ligne droite réglementaire

Le Conseil Municipal arrêtera le projet début 2017, permettant ainsi l'engagement de la procédure de consultation officielle des personnes publiques associées (services de l'Etat, chambre d'agriculture, architecte des bâtiments de France...) durant 3 mois. Puis le Préfet nommera un Commissaire enquêteur pour l'organisation de l'enquête publique (3 mois). L'ensemble des remarques sur le projet fera alors l'objet d'un dernier échange pour correction des erreurs matérielles observées, voire de modifications ne devant pas remettre en cause la philosophie du projet initial. Le Conseil municipal votera alors la version définitive du PLU, qui sera approuvée par le Préfet pour devenir juridiquement le nouveau document de référence de l'instruction des projets d'urbanisme. Fin 2017, soit 3,5 ans de travail et procédures !





QUELQUES PROJETS RÉALISÉS EN 2016 ou à Réaliser en 2017...



Voici la rétrospective des travaux d'aménagements, d'améliorations, de rénovations entrepris durant l'année 2016 :

aménagement de la voierie

Place de la Mairie

Dans le cadre du réaménagement de la place, la partie centrale a été bitumée et remise à niveau

avec les places de parking pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite. Plusieurs nouveautés sont déjà visibles et d'autres sont prévues pour l'année 2017 :

• Une zone bleue a été mise en place pour éviter les voitures « ventouses » : le stationnement est ainsi limité à 1h30 de 9h00 à 19h00 et le disque bleu devient indispensable,

- Un panneau à affichage numérique a été installé pour mieux communiquer avec les administrés et diffuser les principaux évènements susceptibles d'intéresser l'ensemble des Saint-Yviens,
- Une borne électrique enterrée est désormais mise à disposition des commerçants ambulants,
- Divers mobiliers urbains viendront mettre une « touche finale » à l'aménagement de la place.



BâTIMENTS

Maison des associations

La verrière du toit de la Maison des Associations devenue vétuste (infiltrations d'eau persistantes) a été remplacée par une couverture en ardoises et quatre fenêtres de toit équipées de volets électriques.

Eglise

Pour protéger les vitraux de l'église, des protections en laiton ont été posées en fin d'année.

Manoir de Toulgoat

Suite à un arrêté de mise en péril, des travaux de démolition et de consolidation des murs ont été réalisés.

eau et assainissement

STEP (Station d'EPuration) du bourg

Les travaux sont désormais achevés et la station fonctionne pour une capacité de 2200 habitants. La commune s'est dotée d'un équipement moderne et performant pour les années à venir.



ecoles

Suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire en élémentaire, l'école ne dispose plus de salles destinées aux garderies et aux TAPs.

Pour la rentrée scolaire 2017, il est prévu d'installer un bâtiment modulaire dans l'enceinte de l'école. Concernant l'école maternelle :

- le portail de l'accès des pompiers a été remplacé ;
- Les sols de deux salles de classe et d'une salle de sieste ont été changés.

BOURG

Les services techniques ont réaménagé les espaces verts à l'entrée du bourg et devraient aménager et sécuriser l'entrée Est (côté Rosporden) courant 2017.



Bois de Pleuven

Une cartographie des chemins et des espaces à conserver a été définie. Ce travail préliminaire permettra un « nettoyage » prévu en février.

Suite à des demandes écrites de résidents, l'élagage des arbres trop envahissants sera effectué durant l'hiver.







2016/2020: Une PéRIODE RICHE en MUTUALISATIONS TRANSFERTS DE COMPÉTENCES ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



En 2012, la « 4C » ou la Communauté de Communes Concarneau Cornouaille créée en 1996, faisait le choix de passer au statut de communauté d'agglomération, aujourd'hui Concarneau Cornouaille Agglomération, « CCA ». Parmi les prises de nouvelles compétences, nous pouvons notamment citer les transports, avec la création des mobilités Coralie, qu'il s'agisse des lignes de cars scolaires, urbains ou de transport à la demande.

Dès 2013, les élus avaient commencé à travailler sur la mutualisation de certains services publics des communes avec la communauté. Nous avons ainsi été parmi les premiers à valider notre 1^{er} Schéma de mutualisation en juillet 2015.

Des services communs « à la carte » ont été proposés aux 9 communes de la CCA, avec ou sans transfert du personnel et sans aucune obligation d'y adhérer. Parmi les services créés, nous pouvons citer : l'Informatique (7 communes adhérentes), les Ressources Humaines (4 communes adhérentes), les Services Financiers (4 communes adhérentes), l'Instruction du Droit des Sols (9 communes adhérentes)... Ainsi, ces rapprochements se sont faits selon différentes organisations pour une bonne gestion mutualisée des compétences et cette mutualisation a surtout permis de maintenir la qualité des services et le niveau d'ingénierie des communes, malgré la baisse des dotations d'Etat et la fermeture de certaines agences techniques.

En 2014, la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) puis en 2015, la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique) sont venues poursuivre le travail de rationalisation du « mille-feuilles territorial » français engagé par les différents gouvernements depuis 2010.

Si nous n'avons pas été « invités » par l'Etat à fusionner avec des communes voisines pour atteindre un minimum 15000 habitants, nous sommes cependant concernés par plusieurs nouveaux transferts obligatoires de compétences des communes de la CCA :

- Au 1er janvier 2017 :
- o la promotion du tourisme, par deux Offices du Tourisme devenus communautaires, jusqu'en 2019, puis par un seul unifié ;
- o la consolidation du développement économique, par le transfert de la gestion des principales zones d'activités économiques et commerciales ;
 - o les aires d'accueil des gens du voyage.
- Au 1^{er} janvier 2018 : la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (et submersion marine).
- Au 1er janvier 2020 (au plus tard) : l'eau potable et l'assainissement collectif (en plus du non collectif déjà communautaire). Sur cette compétence, le travail préparatoire est engagé depuis fin mars 2016, avec un objectif fixé à début 2018. Pour autant, ce sont les communes qui décideront courant 2017 s'il y a lieu d'anticiper l'échéance légale de 2020.

Parallèlement à ces transferts légaux et dans le cadre du projet de territoire de CCA, les délégués communautaires ont considéré que pour proposer une offre culturelle plus ambitieuse, notamment dans les « petites » communes, la gestion des bibliothèques et des enseignements musicaux (associatives ou écoles de musique et danse) méritaient d'être transférées volontairement à l'échelle des communes via CCA. Ainsi il sera possible d'utiliser la même carte d'abonnement pour accéder à toutes les ressources (livres, audio, vidéo, animations…) des médiathèques du territoire.

cca

musée de la pêche pour 2017



la Pêche, sous appellation « Musée de France », présente une riche collection de bateaux, d'objets du quotidien et de maquettes pour vous faire découvrir une activité historique de Concarneau.

PRÉSENTATION EXPOSITION TEMPORAIRE

« Hervé Robillard »



Du 4 mars au 3 l décembre 2017 En 2017, l'artiste photographe Hervé Robillard investit les salles du Musée de la pêche. Originaire du Nord, il a participé à de nombreuses expositions personnelles et collectives tant en France qu'à l'étranger et son oeuvre est présente dans de nombreuses

Piscine de Roubaix, Musée des Beaux-

collections publiques : Musée La

Arts de Calais, Musée de l'Hôtel Sandelin de Saint-Omer, Musée de Boulogne-sur-Mer, Le COMPA de Chartres, Artothèques de Vitré, Grenoble, La Roche-sur-Yon, BnF Paris, Bibliothèque de Lille... Sa démarche plastique repose sur la confrontation de toute chose aux ténèbres dans lesquelles la lumière insinue d'infinies variations sur la matière. Au fil des années, sa recherche s'est fondée sur l'idée récurrente de soumettre à sa perception des curiosités sans cesse différentes en vue de les transfigurer et c'est dans le cadre d'une résidence de création d'un mois en partenariat avec la ville de Concarneau qu'il nous emmènera pour un autre voyage... Il nous proposera ainsi une réinterprétation des objets de la collection permanente du Musée de la pêche en y développant un regard sensible et poétique propre à les faire basculer dans l'imaginaire...

HORAIRES 2017



(toutes zones):

mardi au dimanche de 10h à 18h

Périodes scolaires :

Février, mars, novembre, décembre du mardi au dimanche de 14h > 17h30

avril, mai, juin, septembre du mardi au dimanche de 10h > 18h

Juillet et août 7 jours / 7 (lundi au dimanche) : 10h > 19h Fermé les lundis sauf juillet et août, le 1^{er} janvier et le 25 décembre.

Tarifs 2017

Plein tarif : 5 euros - Tarif réduit : 3 euros - Gratuit pour les moins de 18 ans.

contact

Musée de la Pêche - 3 rue Vauban - Ville Close Tél. 02 98 97 10 20 - Fax : 02 98 50 79 78

Mail: museepeche@cca.bzh

Web: www.musee-peche.fr / https://www.facebook.com

museepeche@museepeche

Le musée de pont-aven

En 2017, les deux expositions temporaires au Musée de Pont-Aven proposent une découverte, en deux volets, de l'Art en Bretagne entre 1870 et 1940. Au cours de cette période, des sources d'inspirations et des influences émergent dans le sillage des maîtres de la peinture : Eugène Boudin, Claude Monet, Paul Signac.

1er volet du 4 février au 11 juin 2017 :

« #1 La modernité en Bretagne - de claude monet à Lucien simon (1870-1920) »

La première exposition explore les interactions des maîtres de la peinture moderne de 1870 à 1920 et de plusieurs artistes novateurs, attirés par l'authenticité de la Bretagne et de ses lumières. Plus de 45 artistes sont représentés avec 90 peintures et œuvres sur papier offertes à la contemplation des publics. A travers les œuvres d'Eugène Boudin, de Claude Monet, Paul Signac, Maxime Maufra, d'Adolphe Beaufrère, Henri Rivière, de Jean Puy et bien

d'autres, ce sont toutes les facettes de l'art en Bretagne de cette époque qui seront présentées. L'occasion



est donnée à chacun d'appréhender l'autre grande histoire de la peinture moderne en Bretagne en dehors de la révolution esthétique de Pont-Aven et ce, à travers les courants picturaux majeurs tels que le naturalisme, l'impressionnisme, le néo-impressionnisme, le symbolisme, le japonisme ou bien encore, le cubisme. Ce sont aussi les foyers picturaux de Concarneau ou Douarnenez pour ne citer qu'eux ou encore des groupes d'artistes isolés tels que la Bande Noire.

Une cinquantaine de prêteurs, musées et particuliers, participent à ce projet dont le musée d'Orsay, le Musée National d'Art Moderne - Centre Pompidou, plusieurs « Musées de France », tels que les musées de Morlaix, Brest, Quimper, Vannes et Rennes mais aussi le Mudo - Musée de l'Oise, le musée de Dreux...

9





notre patrimoine culturel



apprendre, parler et plus encore

Près de **5000 adultés apprennent le breton** en cours ou en stage. Les cours du soir regroupent le public le plus nombreux (3500 apprenants) mais il existe également des formations de 6 mois organisées par des centres spécialisés. Cette formule se développe de plus en plus : il y a désormais 3 fois plus de stagiaires dans ces formations qu'il y a 10 ans. Ces stagiaires passent un diplôme d'Etat, le Diplôme de Compétence en Langue (DCL), qui leur servira notamment lors d'entretiens de recrutement car la langue bretonne est devenue une compétence recherchée : **1400 postes de travail** sont liés directement à sa connaissance (dans l'enseignement, les médias, le monde associatif, l'édition, les crèches...). Apprendre le breton pour parler, sans aucun doute, mais aussi de plus en plus pour travailler.

Deskiñ, komz на muloc'h c'hoazh

Tost 5000 den deuet a zesk brezhoneg. 3500 anezho a heuilh kentelioù-noz. Stajoù zo ivez hag efedus-tre eo ar stummadurioù 6 miz a zo bet savet gant kreizennoù-stummañ. 3 gwech muioc'h a dud zo er stajoù-se eget 10 vloaz zo hag e fin o 6 miz e tremen ar stajidi un Diplom Stad, an Diplom Barregezh Yezh (DBY). Kement-se a sikouro an implijerien da zibab anezho evit ur post-labour rak ar brezhoneg zo deuet da vezañ ur varregezh priziet war an dachenn-se : **1400 post-labour** a zo ma ranker gouzout brezhoneg (er c'helenn, er mediaoù, er c'hevredigezhioù, en embann, er magourioù...). Deskiñ brezhoneg evit komz, sur, evit kavout labour ivez.

Evit muioc'h a ditouroù / Pour plus d'informations : **0820.20.23.20 www.brezhoneg.bzh - opab@opab.bzh**





ces panneaux, pe tra zo?

Le 4 novembre ont été inaugurés à chaque entrée de la commune des panneaux Breizh 5/5.

Cette initiative du Conseil municipal fait suite aux vœux précédemment votés pour demander le rattachement de la Loire-Atlantique à la région Bretagne.

Saint-Yvi est la 25^è commune à adhérer à cette opération, mais sûrement pas la dernière : déjà, d'autres Maires de CCA ont manifesté leur intérêt.

Au-delà du souhait sentimental de voir la Bretagne revenir dans sa dimension historique, il y aurait aussi la logique géographique de la situation péninsulaire et maritime d'où notre région devrait tirer des avantages économiques.

Le sens de notre engagement a été parfaitement défini par Pierrick Massiot, en sa qualité de Président du Conseil régional :

Unifiée avec la Loire-Atlantique, forte de 4,5 millions d'habitants, de trois métropoles complémentaires, de villes attractives, d'un tissu économique performant et cohérent, de puissantes capacités de recherche et d'enseignement supérieur, de la première façade maritime du continent, bénéficiant, si on le veut, d'une organisation institutionnelle simplifiée et plus efficace, de compétences et de moyens renforcés, la Bretagne aurait, évidemment, toute sa place

dans le concert des régions européennes et même au-delà. Mieux, elle serait plus peuplée que 8 des états membres de l'Union Européenne ou que 11 des länder allemands!

Et cela ne l'empêcherait pas, bien au contraire, de renforcer et de démultiplier avec ses voisins des liens de coopération sur de très nombreux sujets, comme elle a toujours su le faire avec succès.



Vendredi 04 novembre 2016 : Inauguration des panneaux "Breizh 5/5" à Saint-Yvi / Sant-Ivi (29) en présence de

- Jacques François, Maire de Saint-Yvi accompagné de membres de son Conseil Municipal,
- Jean-Marie Lebret, Maire de Pont-Aven. et bien sûr des breton[ne]s qui s'affichent "Breizh 5/5" Excusé :
- Olivier Bellec, Maire de Trégunc.

UTILISATION DE LA BORNE ÉLECTRIQUE



Depuis 2016, le SDEF met à disposition des automobilistes un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le Finistère. Les usagers pourront se tenir informés, en temps réel, de l'état de disponibilité des points de charge et début 2017, accéder à un service de réservation de bornes.

Depuis quelques mois, une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée derrière la mairie et désormais 2 points de charge sont à votre disposition. Nous tenons à décrire la simplicité de leur mode d'utilisation.

I. Vous téléchargez l'application « Freshmile Charge » sur votre smartphone, qui vous permettra de trouver la borne rechargeable la plus proche. Vous pourrez également localiser une borne sur le site internet https://charge.freshmile.com/map/sde29

2. Vous lancez la charge :

Plusieurs possibilités:

- > Vous êtes un utilisateur occasionnel et ne souhaitez pas vous abonner :
 - Sur l'application smartphone Freshmile Charge, scannez le QRcode sur la borne. Vous pourrez ainsi démarrer et arrêter la charge en toute sécutité. OU
 - Vous recherchez la page dédiée au point de charge, grâce à son identifiant (ID) indiqué sur le sticker du point de charge (à Saint-Yvi, RUYL1 et RUYL2).
- > Vous êtes un futur utilisateur régulier et vous souhaitez vous abonner :
 - Ouvrez un compte gratuitement sur le site https://mon.freshmile.com et créditez votre compte grâce à la fonctionnalité « Ajouter des crédits ».
 - Puis commandez votre badge dans l'onglet Boutique. Une fois obtenu, il vous permettra de vous identifier à la borne.
- > Vous êtes déjà abonné : identifiez-vous avec votre badge Freshmile.

3. Vous chargez votre véhicule :

- Sélectionnez votre place en appuyant sur le bouton vert ;
- Laissez-vous guider par le parcours client présent sur la trappe ;
- Choisissez le modèle de prise en fonction du type de votre véhicule ;
- Ouvrez la trappe et branchez votre véhicule.

4. Vous arrêtez la charge :

- Mettez fin à la charge avec votre badge ou votre smartphone ;
- Appuyez sur le bouton rouge ;
- Débranchez votre véhicule ;
- Refermez la trappe.

Vous pourrez télécharger les tarifs 2017 sur le site du SDEF.











BIEN VIVRE ENSEMBLE



Halte aux Bruits

Trop souvent, hélas, les services de la mairie sont saisis pour des troubles de voisinage et plus particulièrement ceux qui concernent le fléau du bruit qui est perçu comme une agression.

Ceux-ci peuvent être divers (aboiements de chien, tondeuses

hors horaires prévus...).

Oue dit la loi?

Elle prévoit de sanctionner l'auteur des bruits qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité (art. R 1334-

31 du code de la santé publique).

Quand l'infraction peut-elle être relevée ?

De jour comme de nuit. Ainsi les nuisances sonores, comme la musique, les cris et les chants, sont sanctionnables quelle que soit l'heure (tapage diurne ou nocturne).

Quelles sanctions?

Les bruits domestiques peuvent faire l'objet d'une sanction pénale (amende de $450 \in$).

Un locataire trop bruyant prend le risque de voir son bail résilié car ce dernier lui impose de ne pas troubler la tranquillité de ses voisins. Le propriétaire est même tenu d'intervenir (art. 6-1 de la loi de 1989) s'il ne respecte pas ses obligations.

Halte aux arnaques

Méfiez-vous des vols par ruse et des arnaques. Certains individus se font passer pour des policiers auprès des personnes âgées afin de gagner leur confiance et en profitent pour dérober leur argent. D'autres arnaques existent et concernent principalement les petits travaux proposés, relatifs aux toitures, voire au ravalement. Les auteurs d'infractions ont déjà disparu avant que les victimes s'aperçoivent du vol ou de l'escroquerie dont elles ont fait l'objet.

Quelques précautions doivent être prises :

- Ne pas laisser entrer chez soi un inconnu;
- En cas de doute, demander une carte professionnelle, si la personne ne veut pas donner son nom appeler le 17 (gendarmerie);
- Ne pas garder d'importantes sommes d'argent à domicile ;
- Les travaux susceptibles de vous être proposés sont assujettis à un contrat préalable avec délai de rétractation (14 jours). Ce délai vous permet de ne pas verser d'argent.

Halte au massacre de L'insécurité routière

Les chiffres relevés dans le baromètre de l'accidentalité du Finistère parlent d'eux-mêmes!

un nombre de tués en hausse par rapport à 2015 : + 26%

INSTRUCTIONS SÉCURITÉ ROUTIÈRE du 19 octobre 2016

. 20 novembre 2016 : port des gants obligatoire pour les conducteurs et les passagers de moto ou de scooter

. I er décembre 2016 : obligation pour le propriétaire de présenter aux forces de l'ordre une attestation

d'assurance et un permis de conduire pour autoriser la sortie d'un véhicule de la fourrière.

. ler janvier 2017 : obligation pour les entreprises de désigner l'auteur de l'infraction routière,

interdiction des vitres sur-teintées à l'avant.

2017:

- . déploiement des kits de prélèvements salivaires de confirmation ;
- . mise en œuvre d'une stratégie radar novatrice.

	Cumul de l'année au 14 novembre 2016				
	2016	2015	Ecart	Varia	ation
Accidents corporels	523	505	+ 18	1	+ 4%
Tués	43	34	+ 9	1	+26%
Blessés	627	673	- 46	\	-7%

manifestations 2017

commune de saint-yvi

	Janvier			
\$ 21	Tartiflette à emporter SYnergy	Maison des Assos		
D 22	Course La Sainte Yvienne Amicale Laïque	Salle des sports		
L 23	Vœux du Maire	Maison des Assos		
	FÉVRIER			
V 03 au V 10	Stage Gamelan MPT	Salle I Maison des Assos		
D 05	Repas à emporter - APEL S ^{te} Anne	Ecole S™ Anne		
V 17	AG Pétanque Loisirs	Salle 4 18h/21h		
\$ 18	AG Donneurs de sang	Salle I à partir de 17h		
	mars			
V 03	AG ARBP	Maison des Assos		
\$ 04	Carnaval Amicale Laïque	Maison des Assos		
V 17	EFS Quimper et Donneurs de sang	Maison des Assos		
V 17	AG Boullou Roul	Salle 5		
D 26	TROC PUCES Amicale Laïque	Salle des sports		
avril				
S 01	Concert MPT	Maison des Assos		
S 15	AG DUCBP	Maison des Assos		
L 17	Chasse à l'œuf ARBP	Bois de Pleuven		
we 28/29/30 Fetes patronales				
V 28	Concours Belote ARBP			
S 29	Repas du Pardon Aînés			
S 29	Tournoi Interquartiers Foot Loisirs			
S 29	Repas Jarret Frites ASSY + Soirée dansante	Maison des Assos		
D 30	Tournoi Ecole de foot ASSY			
	maı			
L OI	Tournoi Jeunes ASSY	Stade		
\$ 06	Concours Boullou Roul	Plateau		
S 13	Challenge Pétanque ARBP	Bois de Pleuven		
V 19	EFS Quimper et Donneurs de sang	Maison des Assos		
S 20	Concert Musique Pour Tous	Maison des Assos		
S 20	Challenge Pétanque	Plateau		
S 20	Tournoi ROZ HAND DU 29	Salle des sports		
D 21	Troc Puces à Domicile ARBP	Bois de Pleuven		
Juin				
\$ 03	Challenge Pétanque ARB	Bois de Pleuven		
\$ 03	AG Dynamite Country	Maison des Assos		
\$ 03	Spectacle élèves MPT	Maison des Assos		
S 10	Concours Boullou Roul	Carn Grand		
S 17	Kermesse APEL Ste-Anne	Ecole Sainte-Anne		
\$ 17	Challenge Pétanque	Plateau		
\$ 24	Challenge Pétanque	Plateau		
\$ 24	Fête de la Saint Jean par Amicale Laïque ROZ hand'du 29	Plateau + salle des sports		



	JUILLET			
S 01	Kermesse Ecole APE	Ecoles Publiques		
S 01	Concours Boullou Roul	Plateau		
L 08	Challenge Pétanque ARBP	Bois de Pleuven		
S 15	Concours Boullou Roul	Plateau		
S 22	Challenge Pétanque ARBP	Bois de Pleuven		
S 29	Challenge Pétanque	Plateau		
S 29	Soirée Produits Bretons ASSY	Parking Camping Bois de Pleuven		
	аоит			
V 04	EFS Quimper et Donneurs de sang	Maison des Assos		
S 05	Challenge Pétanque ARBP	Bois de Pleuven		
S 05	Soirée Produits Bretons ASSY	Parking Camping Bois de Pleuven		
S 12	Concours Boullou Roul	Plateau		
S 19	Challenge Pétanque	Plateau		
S 26	Challenge Pétanque ARBP	Bois de Pleuven		
D 27	LOTO APEL S ^{te} -Anne	Salle des sports		
ѕертетве				
S 02	FORUM DES ASSOCIATIONS	Maison des Assos		
S 02	Concours Boullou Roul	Plateau		
D 03	Fête du Bois ARBP	Bois de Pleuven		
S 09	Challenge Pétanque	Plateau		
S 23	3 heures VTT Amicale Laïque	Carn Grand		
S 23	Nettoyage du Bois ARBP	Bois de Pleuven 10h/12h30		
	octobre			
D 01	TROC PUCES SYnergy	Salle des sports Journée		
D 01	Repas des anciens (Commune)	Maison des Assos		
V 06	EFS Quimper et Donneurs de sang	Maison des Assos		
M 31	Fête d'Halloween ARBP	Bois de Pleuven 17h/21h		
novembre				
D 05	Bourse aux jouets APE	Salle des sports		
S 11	Banquet UNC	Maison des Assos		
D 12	AG Breizh'Scalade	Salle Annexe		
S 18	Repas + Soirée Dansante APE	Maison des Assos		
S 25	Représentation théâtre Les Anes Animés	Maison des Assos		
S 25	Repas d'Automne Aînés	Le Terroir		
	Décembre			
V 01 au S 02	Téléthon	Divers sites Journée + Soirée		
S 09	Pot de remerciement du Téléthon	Salle 4 19h +Soirée		
S 09	AG Gym Volontaire Fédé	Salle I AM + Soirée		



espace Jeunes de Saint-YVI

L'Espace Jeunes est un lieu de rencontre, d'échanges, d'informations et d'expression encourageant l'émergence de projets pour les 11-18 ans (à partir

de la Geme ou né en 2005). Il se veut incontournable pour tous les adolescents filles et garçons de la Commune, tous les mercredis et samedis après-midi, hors vacances scolaires.

Une adhésion annuelle est demandée et permet de financer l'espace, son matériel et la mise en place d'activités et sorties diverses. Des sorties peuvent être proposées selon un programme spécifique. Par souci d'organisation et d'encadrement, nous rappelons que les parents doivent inscrire leur enfant à la Mairie ou à l'Espace Jeunes, 7 jours avant la date. Après le départ de Sophie en Juin, les jeunes ont retrouvé Katell durant l'été, avec de multiples activités et séjours d'été bien remplis : un séjour SURF à Ploemeur, un séjour pour

découvrir le Futuroscope et le Puy Du Fou en collaboration avec l'ALSH et enfin un séjour Raid intercommunal en collaboration avec les autres Espaces Jeunes du territoire de la CCA. Ce dernier séjour sera d'ailleurs marqué par la victoire des Saint-Yviens lors d'un parcours VTT à travers la CCA (aventure renouvelée en 2017 du 10 au 14 Juillet).

Septembre a vu l'arrivée d'Alan avec de nouveaux projets favorisant l'autonomie des adolescents.

En 2017, 44 jeunes vont partir découvrir le milieu montagnard à La Chapelle d'Abondance en Haute-Savoie (74) : spécialités locales et apprentissage du ski pour la plupart.seront au programme. De belles découvertes et souvenirs en perspective!

De nombreuses activités seront proposées aux jeunes à toutes les vacances scolaires et l'Espace Jeunes proposera aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la Commune en leur proposant des actions citoyennes. Alan et Julien vous accueillent et vous attendent pour faire de cet espace celui de nos ados.



Ecole Maternelle

Pour nos petites sections, différents ateliers ont été mis en place (parcours de motricité, fresques...) et notamment des créations réalisées à partir de matériaux de récupération : chenilles en boîtes d'œufs et poussins en grains de maïs. Les moyennes sections ont participé à divers ateliers (pâtisserie, fresque en bouchons plastiques, parcours de motricité, fabrication de pâte à modeler).

Les grandes sections ont participé à différents ateliers (pâtisserie, athlétisme, jeux sportifs, chasse au trésor, activités manuelles...). La fin de la première période s'est conclue par un grand goûter avec l'ensemble des enfants. Les grandes sections ont préparé des madeleines et des gâteaux

INFO TAP

Période du 1^{cr} Septembre au 16 Décembre 2016

Ecole élémentaire

Les CP ont pu découvrir différents univers à travers la pâtisserie, l'athlétisme, la relaxation, le landart, le hockey, les activités manuelles... Tout comme les CE1-CE2-CM1-CM2 avec la découverte d'activités manuelles, du landart, du tchoukball, de la pâtisserie, de jeux sportifs, de relaxation, du hockey, du badminton, d'une activité avec Anaïs de « Bretagne Vivante » du Kinball...

Cette variété d'activité est rendue possible grâce à l'équipe des Temps d'Activités Périscolaires : dynamique, souriante, patiente, attachante, passionnée, sportive... autant de qualités qui font que cette équipe soudée est créatrice d'idées sur des thèmes originaux pour le bonheur des petits et des grands.



conseil municipal des jeunes



La commune de Saint-Yvi donne la parole à ses jeunes citoyens pour apprendre à vivre en démocratie.

Mais qu'est-ce que la DÉMOCRATIE ? Les jeunes Saint-Yviens répondent ainsi : la démocratie, c'est "donner son avis et écouter celui des autres, vivre en démocratie et se sentir citoyen" et c'est le quotidien dès l'enfance!

AVEC LE CMJ, on peut parler de la Commune avec notre regard d'enfant

Ainsi, le CMJ invite nos jeunes citoyens à donner un sens aux valeurs essentielles de leur quotidien. A la veille de l'adolescence, mieux comprendre notre société est sans doute une aubaine pour mieux s'épanouir.

Le nombre de jeunes au conseil est illimité, tout enfant résidant sur notre commune et scolarisé du CMI à la 5ème, est libre de suivre un mandat.

Le passage de la primaire au collège met souvent un terme à la participation au CMJ, les jeunes conseillers peuvent toutefois continuer s'ils le souhaitent et s'investir uniquement dans les commémorations ou les projets.

La durée du mandat est de I an à compter de la première séance de septembre de l'année scolaire et le conseiller est libre d'arrêter avant la fin de son mandat.

Depuis le mois de Septembre, 24 enfants participent au Conseil Municipal des Jeunes, qui se déroule tous les lers vendredis de chaque mois. Une séance dure environ I heure.



Pour commencer, les enfants travaillent avec leur commission, puis se réunissent en assemblée plénière pour la lecture des

Les décisions seront prises à la majorité absolue par des votes à main levée. Tout comme le Conseil Municipal de vos élus!

Les 3 commissions du mandat :

Chaque conseiller a exprimé ces attentes lors d'un tour de table, afin d'organiser les différentes missions de travail de chaque commission.

- Commission Sécurité avec Amandine SINQUIN
- Commission Environnement avec Audrey **GAVAIRON**
- Loisirs avec Julien PEROZ

Les jeunes travaillent sur de nouveaux projets tels que la vitesse dans le bourg, la mise en place de panneaux de signalisation, plus de jeux de loisirs, club de jeunes 9/12 ans, rencontre et visite du Conseil Départemental, organisation d'une journée grand nettoyage du bourg avec l'Espace Jeunes et la population, implantation de plus de poubelles dans le bourg, mise en place d'une ferme pédagogique au Parc Louis Huitric.

Conseil Municipal 2016/2017

Kylian BELLOEIL, Evan BERNARD, Maelyne BOUCHET BIRZON, Romain BREVET, Enzo CALEZ, Léa DAOUDAL, Meïli-Rose DE LAGRANDERIE, Caroline GLOANEC, Ronan GUEGUEN, Clémence GUIGOURES, Kaourant LE BARS, Lilou LE BEC, Elouan LE CAM-DIAS, Adrien LE CORRE, Emma LE GOFF, Margaux LE MAO, Pierre LE MOING, Eloïse MAHIEU, Nino MANCA, Erell NIGEN, Jeanne PEROZ, Louann QUILLIEN, Erwan QUINIOU et Yann VALENTINI



Margaux et Enzo ont participé au répas des anciens offert par la Commune

Le 7 octobre, les 16 nouveaux conseillers ont pris place pour leur première séance, et ont rejoint les 8 anciens conseillers. Le 4 novembre, les enfants ont rencontré Jacques FRANCOIS, Maire de la commune qui leur a expliqué le principe des élections, les modes de votes, le rôle du maire et de son équipe municipale, le déroulement d'un conseil municipal... Les jeunes conseillers ont pu poser une multitude de questions à Monsieur Le Maire.

Des sorties et des activités citoyennes peuvent être programmées en dehors des conseils pour travailler sur des

Au printemps dernier, ils sont allés visiter le site des éoliennes, une bio et un parc le panneaux photovoltaïques de Kergleuziou Chez Yves **JEANNES** Melqven.



nes conseillers

intérssés par les grands sujets actuels!

QUELQUES PHOTOS



Distribution des colis de Noël à la MAPHA



Remise des prix du concours organisé pour la Journée Internationale de la Paix



Repas des aînés 2016



Spectacle de Noël pour les enfants de l'école maternelle



